

Pour un accompagnement personnalisé et des prestations de service exclusives adaptées aux besoins précis de votre activité, contactez : services@urmet.fr

Les présentes conditions sont les conditions générales d'utilisation du logiciel Visiosoftweb et de gestion des données personnelles (CGU) ; l'utilisation de Visiosoftweb est soumise à leur acceptation.

En utilisant Visiosoftweb, vous confirmez avoir lu et accepté intégralement les CGU.

Article 1 : Définitions

Dans le cadre des Conditions Générales d'Utilisation du logiciel Visiosoftweb et de gestion des données personnelles (CGU) les mots suivants, débutant par une majuscule, auront la signification suivante, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel :

« **URMET FRANCE** » : Société anonyme immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro B329 767 594 dont le siège social est situé 94 rue de la Belle Etoile – ZAC Paris Nord II – 95700 ROISSY-EN-FRANCE, ainsi que ses filiales

« **Site Internet** » : Site Internet d'URMET FRANCE accessible à l'adresse www.urmet.fr.

« **Utilisateur** » : Toute personne autorisée à utiliser le logiciel VISIOSOFTWARE

Selon les cas, il convient de distinguer :

- « **L'Utilisateur Installateur** » : En charge de l'installation et du fonctionnement du matériel, et, disposant d'un droit d'accès à VISIOSOFTWARE pour la mise en service et le paramétrage. Agissant comme prestataire ou sous-traitant pour le compte de l'Utilisateur Bailleur/Syndic et ne disposant d'aucun droit sur la propriété des données et base de données.
- « **L'Utilisateur Bailleur/Syndic** » : Propriétaire des données et bases de données, et, disposant d'un accès à VISIOSOFTWARE pour la gestion des informations personnelles et d'accès aux sites contrôlés.

« **Conditions Générales d'Utilisation** » : Les présentes conditions générales d'utilisation du logiciel VISIOSOFTWARE et de gestion des données, ci-après désignées CGU, incluant ses annexes.

« **Documentation** » : L'ensemble des informations écrites sur quelque support que ce soit fournies par URMET FRANCE à l'Utilisateur concernant l'utilisation du logiciel VISIOSOFTWARE

« **VISIOSOFTWARE** » : Le logiciel VISIOSOFTWARE (et toute mise à jour ou correction de ce logiciel développé par URMET FRANCE), accessible sur le Site Internet, étant précisé qu'URMET FRANCE fait actuellement appel pour l'hébergement, en France ou en Europe, à la société OVH, société spécialisée dans l'hébergement d'applications et de données informatiques.

« **Hébergement** » : URMET FRANCE s'engage à fournir à l'Utilisateur l'espace disque nécessaire pour l'hébergement de leurs bases de données sur les serveurs d'URMET FRANCE ou de ses sous-traitants.

URMET FRANCE n'est tenue qu'à une obligation de moyens et s'engage à apporter tout le soin raisonnablement nécessaire à l'exécution des prestations qu'elle rend aux Utilisateurs

VISIOSOFTWARE permet :

- la sauvegarde manuelle : import / export des bases par le Client
- la sauvegarde automatique par URMET FRANCE

« **Droit de Propriété Intellectuelle** » : toutes les marques, brevets, certificats d'utilité, découvertes, savoir-faire, droits d'auteur, droits voisins, logiciels, leurs documentations et travaux préparatoires, bases de données, dessins et modèles, créations, dénominations sociales, enseignes, noms de domaines et signes distinctifs dont est titulaire URMET FRANCE

« **Site** » Bâtiment ou groupe de bâtiments physiques

« **RGPD** » : Le Règlement EU 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE

« **Loi Informatique et Libertés** » : La loi n°78-16 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée par la loi n° 2018/493 relative à la protection des données personnelles du 20 juin 2018. Les termes de « responsable de traitement », « sous-traitant », « sous-traitant ultérieur », « personne concernée », « données à caractère personnel », « traitement », « violation de données à caractère personnel », « état membre » ont le même sens que celui qui leur est attribué dans le RGPD et la Loi Informatique et Libertés et les termes qui en sont dérivés devront être interprétés de manière identique.

Article 2 : Acceptation des Conditions Générales

Les CGU ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles URMET FRANCE fournit aux Utilisateurs les prestations liées à l'utilisation de VISIOSOFTWARE, et la manière dont URMET FRANCE traite les données personnelles au nom et pour le compte des Utilisateurs.

Toute utilisation de VISIOSOFTWARE implique l'acceptation par l'Utilisateur des CGU qui déclare en avoir pris connaissance.

URMET FRANCE se réserve le droit de modifier les CGU à tout moment. L'utilisation de VISIOSOFTWARE sera soumise à la version la plus récente des CGU. Toute nouvelle version portée à la connaissance de l'Utilisateur se substituera à la précédente.

En cas de contradiction entre les CGU et tout autre document non expressément accepté par URMET FRANCE, les dispositions des CGU prévaudront.

Article 3 : Création de compte personnel sur le Site Internet

Pour pouvoir utiliser VISIOSOFTWARE, l'Utilisateur doit créer un compte personnel sur le Site Internet. Toute saisie d'informations fausses, inexactes, ou incomplètes ou d'un nom d'Utilisateur, contenant des termes injurieux, diffamants, violents, obscènes ou plus généralement contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, pourra donner lieu à la suspension ou à la fermeture du compte personnel de l'Utilisateur par URMET FRANCE. L'Utilisateur s'engage à garder ses identifiants et mot de passe strictement confidentiels et à ne pas les communiquer à des tiers, afin d'éviter autant que possible tout risque d'intrusion ou d'usurpation de son compte Utilisateur. L'Utilisateur est responsable du maintien de la confidentialité de son numéro de compte et de son mot de passe. URMET FRANCE ne peut être tenue responsable de l'utilisation du compte de l'Utilisateur par un tiers ayant eu accès aux identifiants et mot de passe de l'Utilisateur de quelque façon que ce soit.

Article 4 : Obligations générales de l'Utilisateur

4.1. Prérequis techniques et accès à Internet

L'utilisation de VISIOSOFTWARE requiert, à la charge de l'Utilisateur :

- pour le matériel :
 - l'acquisition, auprès d'URMET FRANCE d'un encodeur et d'une clé Web
 - les ordinateurs utilisant VISIOSOFTWARE devront travailler sous les systèmes d'exploitation de Microsoft Windows (Windows 7, Windows 8 et 8.1, Windows 10) et avec internet Explorer 8 au minimum, et répondre aux caractéristiques minima suivantes : port USB sauf pour les postes « client léger » nécessitant une connexion RS232

- pour la connexion internet : l'ordinateur du client distant de VISIOSOFTWARE devra être connecté à une ligne ADSL de 512 Ko/sec.

L'exécution des prestations par URMET FRANCE est subordonnée à l'accès de l'Utilisateur à Internet, qui fera son affaire de la fourniture des réseaux de télécommunications lui permettant de se connecter au Site Internet via Internet.

URMET FRANCE ne peut garantir le fonctionnement de VISIOSOFTWARE en cas de non-respect des prérequis ci-dessus.

4.2. Conditions d'utilisation

L'Utilisateur s'engage pendant toute la durée des CGU envers URMET FRANCE à respecter les obligations suivantes :

- Respecter les conditions normales d'utilisation de VISIOSOFTWARE, appliquer strictement les instructions données par URMET FRANCE et respecter toutes les dispositions des CGU et de la Documentation ;
- Respecter les lois et réglementations en vigueur, notamment en France, dans son pays d'origine et celui des Sites, notamment les droits d'auteurs, des marques et des droits sur les bases de données ;
- Déclarer sa ou ses bases de données sur VISIOSOFTWARE auprès des organismes ou autorités compétentes conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'Utilisateur s'engage à fournir les numéros de déclaration sans délai à URMET FRANCE sur simple demande ;

- Ne pas porter atteinte à l'intégrité physique ou informatique du serveur de VISIOSOFTWARE et des bases de données hébergées et exploitées sur VISIOSOFTWARE en utilisant des programmes et/ou des fichiers infectés par un ou des « virus », « vers » et autres programmes informatiques permettant de perturber le fonctionnement d'un poste informatique et/ou d'en prendre le contrôle à distance. L'Utilisateur est seul responsable de ce type d'atteinte et du préjudice qui pourrait en résulter. Les fichiers et/ou applications qu'il place sur le serveur pourront être refusés par URMET FRANCE s'ils portent atteinte au bon fonctionnement du serveur et/ou à ses performances globales. La remise en l'état du serveur piraté et/ou attaqué et/ou dégradé du fait de l'Utilisateur pourra faire l'objet d'une réparation financière au profit d'URMET FRANCE et/ou des autres Utilisateurs de VISIOSOFTWARE.

L'Utilisateur est seul responsable du contenu de sa ou ses base(s) de données hébergée(s) et exploitée(s) sur VISIOSOFTWARE et de l'information qu'il publie, transmet ou diffuse. L'Utilisateur s'engage à indemniser, défendre, garantir et éviter que soient poursuivies par ses actes ou omissions, en rapport avec sa ou ses base(s) de données VISIOSOFTWARE ou leur utilisation, URMET FRANCE et toute personne agissant pour son compte contre toute plainte, action ou demande, mise en responsabilité, ainsi que tous coûts et dépenses qui pourraient en résulter, y compris les honoraires et débours de leurs conseils. URMET FRANCE n'est pas tenue de réaliser une quelconque vérification à ce titre. L'Utilisateur supportera les conséquences de toute action d'un tiers à ce sujet, même dans le cas où la violation des droits d'un tiers aurait pu être détectée par les services d'URMET FRANCE. Toutefois, URMET FRANCE pourra effectuer des contrôles aléatoires sur les contenus des bases de données des Utilisateurs hébergées sur VISIOSOFTWARE. En cas de fausse déclaration de l'Utilisateur ou d'incident manifeste (fichiers

pirates, propos insultants, atteintes flagrantes au droit d'auteur, etc.), URMET FRANCE pourra suspendre sans préavis tout ou partie des prestations de services sans préjudice de toute action judiciaire appropriée.

4.3. Interdictions

L'Utilisateur s'interdit d'effectuer sur VISIOSOFTWARE tout acte qui ne serait pas expressément autorisé dans les CGU ; de pratiquer le « sous hébergement » d'autres entités, personnes physiques ou morales, à titre onéreux ou gratuit, ainsi que la mise à disposition contre rémunération des autres services du "hosting" ; de transférer tout ou partie de VISIOSOFTWARE d'un ordinateur à un autre, de mettre en réseau tout ou partie de VISIOSOFTWARE, ou de dissocier tout ou partie des composants de VISIOSOFTWARE ; de décompiler, désosser, désassembler ou réduire tout ou partie du code de VISIOSOFTWARE en un format intelligible par l'homme, à l'exception de toute décompilation indispensable pour des raisons d'interopérabilité de VISIOSOFTWARE au sens et aux conditions de l'article L.122-6-1-IV du Code de la Propriété Intellectuelle ; de dépanner lui-même ses programmations de sites sur VISIOSOFTWARE. L'Utilisateur s'engage à ne pas : effectuer ou tenter d'effectuer l'administration du serveur qui relève exclusivement de la compétence d'URMET FRANCE ; modifier, corriger, adapter, reproduire, traduire tout ou partie de VISIOSOFTWARE et/ou de la Documentation ; effectuer une copie de VISIOSOFTWARE à partir du serveur d'hébergement d'URMET FRANCE ; utiliser tout ou partie de VISIOSOFTWARE et/ou de la Documentation pour créer des produits dérivés ou concurrents.

Article 5 : Données saisies dans VISIOSOFTWARE

5.1 VISIOSOFTWARE est utilisé par l'Utilisateur pour héberger et gérer des informations et données de toute nature. L'Utilisateur Bailleur/Syndic déclare, le cas échéant, être titulaire des droits de propriété intellectuelle afférant à ces données et bases de données et/ou être investi des droits et autorisations afférents à ces données et bases de données nécessaires pour en permettre l'utilisation, la reproduction, la représentation, et la diffusion via VISIOSOFTWARE. L'Utilisateur déclare et reconnaît être seul responsable des données et bases de données qu'il héberge et gère via VISIOSOFTWARE.

L'Utilisateur s'engage à ne pas charger, télécharger, héberger transmettre via VISIOSOFTWARE des contenus susceptibles de contenir des virus, chevaux de Troie et/ou tous logiciels malveillants ou espions. URMET FRANCE ne prévisualise pas et n'a aucune connaissance des données des Utilisateurs et n'exerce aucun contrôle.

5.2 Les données hébergées sur les serveurs d'URMET FRANCE et de son hébergeur sont et demeurent la propriété de l'Utilisateur Bailleur/Syndic.

5.3 Sur simple demande écrite à URMET FRANCE, l'Utilisateur Bailleur/Syndic pourra demander la migration de données (site ou base de données) vers une autre base de données de son choix. L'Utilisateur Installateur, ne possédant aucun droit de propriété sur les données, ne pourra s'opposer à la réalisation de ces migrations.

5.4 L'Utilisateur consent à URMET FRANCE une licence gratuite non exclusive, non sous-licenciable et incessible de reproduire, adapter, traduire, représenter, afficher, distribuer et/ou de diffuser les données et bases de données de l'Utilisateur sur tous supports connus ou inconnus à ce jour (notamment support papier, optique, analogique, numérique, site Internet, etc.) aux fins de l'exécution par URMET FRANCE de ses obligations et des prestations de services qui lui sont confiées ainsi qu'à des fins d'utilisation statistiques.

Article 6 : Gestion des données personnelles par URMET FRANCE

L'Utilisateur Bailleur/Syndic est le responsable de traitement des données personnelles réalisées au moyen de VISIOSOFTWARE. URMET FRANCE est un sous-traitant qui ne procède à des opérations de traitement de données personnelles qu'au nom et pour le compte de l'Utilisateur Bailleur/Syndic. URMET FRANCE et les Utilisateurs s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable en matière de protection des données à caractère personnel et notamment les dispositions du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés.

6.1. Description du traitement de données personnelles

Le traitement de données personnelles que l'Utilisateur Bailleur/Syndic confie à URMET FRANCE, présente les caractéristiques suivantes :

- Les données personnelles traitées sont les données d'identification des résidents (nom, prénom, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone) ;

- La durée du traitement correspond à la durée d'utilisation de VISIOSOFTWARE par l'Utilisateur Bailleur/Syndic et ne peut excéder la durée de la relation contractuelle entre les parties ;

- Les catégories de personnes concernées sont les résidents des logements gérés par l'Utilisateur Bailleur/Syndic, les Utilisateurs, prestataires et cocontractants de l'Utilisateur Bailleurs ;

URMET FRANCE s'engage à traiter exclusivement les données personnelles susmentionnées et exclusivement pour les finalités qui font l'objet de la sous-traitance.

6.2. Durée de la sous-traitance des données

Les dispositions relatives à la gestion des données sont applicables pendant toute la durée d'utilisation de VISIOSOFTWARE par l'Utilisateur et ne peut excéder la durée de la relation contractuelle entre les parties.

6.3. Instructions

URMET FRANCE s'engage à ne traiter les données personnelles que sur instructions de l'Utilisateur Bailleur/Syndic. Les instructions de l'Utilisateur Bailleur/Syndic découlent des prestations assurées par URMET FRANCE au bénéfice de l'Utilisateur dans le cadre de l'utilisation de VISIOSOFTWARE. URMET FRANCE réalise l'ensemble des opérations de traitement de données personnelles nécessaires au bon fonctionnement de VISIOSOFTWARE. Si URMET FRANCE considère qu'une instruction de l'Utilisateur Bailleur/Syndic constitue une violation du RGPD, de la Loi Informatique et Libertés ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des états membres relatif à la protection des données, il doit en informer immédiatement l'Utilisateur Bailleur/Syndic. Si URMET FRANCE est tenue, en vertu du droit de l'Union ou du droit des états membres, de procéder à un transfert de données personnelles vers un pays tiers ou à une organisation internationale il doit informer l'Utilisateur Bailleur/Syndic de cette obligation juridique avant le traitement de données personnelles, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

6.4. Confidentialité des données personnelles

URMET FRANCE s'engage à garantir la confidentialité des données personnelles traitées. Il s'assure que toutes les personnes autorisées à traiter les données personnelles s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale de confidentialité et reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données personnelles. URMET FRANCE s'engage à prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de « protection des données dès la conception » et de « protection des données par défaut » au sens du RGPD.

6.5. Exercice des droits des personnes concernées

Dans la mesure du possible et à la demande de l'Utilisateur Bailleur/Syndic, URMET FRANCE aide l'Utilisateur Bailleur/Syndic à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées. Lorsque les personnes concernées exercent auprès d'URMET FRANCE des demandes d'exercice de leurs droits, URMET FRANCE doit adresser ces demandes à l'Utilisateur Bailleur/Syndic dès réception par courriel à l'adresse électronique communiquée par l'Utilisateur Bailleur/Syndic lors de la création de son compte personnel ou toute autre adresse qu'il notifiera à cet effet à URMET FRANCE.

6.6. Aide au respect par l'Utilisateur Bailleur/Syndic de ses obligations

Dans la mesure du possible et à la demande de l'Utilisateur Bailleur/Syndic, URMET FRANCE aide l'Utilisateur Bailleur/Syndic pour la réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection des données et, le cas échéant, pour la réalisation de consultations préalables de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

6.7. Information des personnes concernées

Il appartient à l'Utilisateur Bailleur/Syndic de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement de données personnelles au moment de la collecte de leurs données personnelles.

6.8. Mesures de sécurité

URMET FRANCE s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes, pour les données contenues dans VISIOSOFTWARE :

- Chiffrement des Données Personnelles avant l'envoi à travers des communications sécurisées ;
- Cryptage des Données Personnelles de bout en bout ;
- Sauvegarde automatique et incrémentale ;
- Contrôle de la période de sauvegarde (si les sauvegardes durent trop longtemps, arrêt des sauvegardes en journée, puis reprise le soir, ce qui évite de saturer la bande passante) ;
- Stockage des Données Personnelles dans des centres sécurisés (plateforme protégée 24H/24H et 7J/7) par vidéosurveillance, accès limité au personnel autorisé, protection contre les incendies.

6.9. Notification des violations de Données Personnelles

URMET FRANCE notifiera à l'Utilisateur Bailleur/Syndic toute violation identifiée ou potentielle de données personnelles dans les meilleurs délais après en avoir eu connaissance, par courriel à l'adresse électronique communiquée par l'Utilisateur Bailleur/Syndic lors de la création de son compte personnel ou toute autre adresse qu'il notifiera à cet effet à URMET FRANCE. Cette notification devra être accompagnée de toute documentation

utile pour permettre à l'Utilisateur Bailleur/Syndic, si nécessaire, de notifier cette violation à la Commission Nationale Informatique et Libertés.

6.10. Délégué à la protection des données

Le délégué à la protection des données d'URMET FRANCE est Monsieur Philippe Daumerie, que l'Utilisateur peut contacter par téléphone au 01.55.85.84.00 et par email à l'adresse : dpo@urmet.fr

6.11. Tenue d'un registre des activités de traitement

URMET FRANCE déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte de l'Utilisateur Bailleur/Syndic comprenant les informations énumérées à l'article 30 paragraphe 2 du RGPD.

6.12. Sous-traitance par URMET FRANCE

URMET FRANCE est autorisée à sous-traiter tout ou partie des prestations qu'elle réalise pour l'Utilisateur et, notamment, celles relatives à la gestion des données personnelles.

S'agissant des prestations relatives à la gestion des données personnelles, URMET FRANCE devra avertir l'Utilisateur Bailleurs/Syndic de l'identité des prestataires retenus. Actuellement, URMET FRANCE fait appel à la société OVH pour mener les activités de traitements suivantes : hébergement des données personnelles et à la société Odrive pour mener les activités de traitements suivantes : sécurisation des données personnelles, ce que l'Utilisateur accepte expressément.

En cas de recours ultérieurs à d'autres sous-traitants pour les prestations de gestion des données personnelles, URMET FRANCE en informera l'Utilisateur Bailleur/Syndic par tous moyens. Si le recours au(x) nouveau(x) sous-traitant(s) ne convient pas à l'Utilisateur Bailleur/Syndic, il pourra résilier par anticipation sa relation contractuelle avec URMET FRANCE, dans les 30 jours suivant l'information du recours au nouveau sous-traitant qui lui sera faite.

Les sociétés OVH et Odrive, ainsi que tous les autres sous-traitants qu'URMET FRANCE pourra solliciter pour la gestion des données personnelles seront tenus de respecter les obligations contenues dans les présentes CGU pour le compte et selon les instructions de l'Utilisateur Bailleur/Syndic. URMET FRANCE s'assurera que ses sous-traitants présentent les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière que le traitement de données personnelles réponde aux exigences du droit applicable en vigueur en matière de protection des données personnelles et notamment du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés.

6.13. Documentation

URMET FRANCE met à la disposition de l'Utilisateur Bailleur/Syndic la documentation nécessaire pour démontrer le respect de ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections par l'Utilisateur Bailleur/Syndic ou un autre auditeur qu'il pourra mandater. URMET FRANCE contribuera à ces audits.

6.14. Sort des données

En cas de cessation de l'utilisation de VISIOSOFTWEB par l'Utilisateur Bailleur/Syndic, URMET FRANCE s'engage, sur demande de l'Utilisateur Bailleur/Syndic, à détruire toutes les données personnelles.

6.15. Obligations de l'Utilisateur au titre de la gestion des données

L'Utilisateur Bailleur/Syndic s'engage à :

- fournir à URMET FRANCE les données personnelles et toutes informations nécessaires pour permettre à URMET FRANCE de réaliser les opérations de traitement de données personnelles qui lui sont confiées ;

- veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement de données personnelles, au respect par URMET FRANCE, des obligations prévues dans le RGPD.

Article 7 : Durée / Résiliation

7.1 Un an (civil) renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation avec préavis de 3 mois

7.2 La relation contractuelle entre URMET FRANCE et l'Utilisateur pourra être résiliée de plein droit dans les cas et suivant les modalités suivantes :

- par l'une des parties, en cas de manquement par l'autre Partie à une obligation essentielle des CGU, un (1) mois après une mise en demeure de remédier à ce manquement, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée infructueuse ;

- par URMET FRANCE et sans préavis dans les cas suivants :

. Cessation des paiements, ouverture d'une procédure collective, liquidation de biens, dissolution anticipée ou cessation d'activité de l'Utilisateur ;

. Changement de contrôle de l'Utilisateur ;

. Cession ou projet de cession du contrat par l'Utilisateur sans l'accord écrit et préalable d'URMET FRANCE ;

- dans tous les autres cas expressément visés dans les CGU.

La résiliation sera acquise de plein droit à la réception par l'autre Partie d'une notification écrite ou à l'issue du préavis s'il en est prévu un, et ce sans aucune formalité judiciaire ou autre et sans préjudice de tous droits à dommages et intérêts que la Partie prenant l'initiative de la résiliation pourrait détenir contre l'autre Partie.

Dans tous les cas de résiliation du fait de l'Utilisateur, les sommes déjà versées à URMET FRANCE lui resteront acquises à titre de pénalité forfaitaire minimum.

7.3 A l'issue de la relation contractuelle entre URMET FRANCE et l'Utilisateur pour quelque raison que ce soit, les prestations de services fournies par URMET FRANCE cesseront immédiatement. Les obligations qui ont vocation à se poursuivre après la cessation des relations contractuelles continueront de lier les parties jusqu'à leur terme.

Article 8 : Responsabilité

La responsabilité d'URMET FRANCE ne pourra être recherchée en cas de force majeure ou pour d'autres motifs indépendants de sa volonté tels que grèves, conflits sociaux, sinistres, accidents, interruption des prestations de services résultant de la défaillance du réseau de tout autre opérateur (dont réseau internet) ou encore la défaillance du matériel de réception des destinataires des données et informations. La responsabilité d'URMET FRANCE relative à toute réclamation quelle qu'elle soit, résultant notamment de l'installation, l'utilisation ou la privation d'utilisation de VISIOSOFTWEB et/ou des prestations souscrites par l'Utilisateur auprès d'URMET FRANCE est limitée à la réparation des préjudices directs, à l'exclusion donc des pertes d'exploitation, dommages consécutifs, futurs, incertains ou immatériels ou dommages causés aux tiers. Dans tous les cas, la responsabilité d'URMET FRANCE est limitée au montant pris en charge par son assurance selon la situation d'espèce. Il est expressément convenu entre les Parties que l'Utilisateur est responsable des délégations qu'il donne dans le cadre des Conditions Générales. URMET FRANCE n'exerce aucun contrôle préalable ou a posteriori de quelque nature que ce soit sur les informations échangées par l'Utilisateur ou les utilisateurs de VISIOSOFTWEB titulaires de badges de délégation. L'Utilisateur garantit URMET FRANCE et/ou toute personne agissant pour son compte, contre toute plainte, action ou demande, mise en responsabilité exercée par tout délégataire de VISIOSOFTWEB et/ou des prestations de services souscrites aux termes des Conditions Générales, et l'indemniser de tous coûts et dépenses qui pourraient en résulter, y compris les honoraires et débours de leurs conseils.

Article 9 : Garantie et exclusion

Pour l'exécution de ses obligations au titre des CGU, URMET FRANCE s'engage à apporter ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art. La présente obligation est, de convention expresse, une obligation de moyens.

L'accès aux serveurs est assuré 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec une disponibilité des bases de données de l'Utilisateur de 99.8%, hors maintenance normale et conditions relevant de la force majeure, des difficultés ou impossibilité de connexion au réseau internet.

La garantie de disponibilité des services VISIOSOFTWEB n'intègre pas le transport et l'acheminement des données entre le poste de l'Utilisateur ou de son préposé et le serveur d'hébergement de VISIOSOFTWEB et/ou des bases de l'Utilisateur, et notamment la fourniture de l'accès Internet et des réseaux de télécommunication, qui relèvent de la responsabilité de l'Utilisateur et de ses fournisseurs. URMET FRANCE ne pourra notamment être tenue pour responsable de pertes, délais, corruption des messages ou tout autre dysfonctionnement lors des transmissions des données par Internet ou autre réseau de communication. Aucun renseignement ni aucun conseil communiqué par URMET FRANCE, ses partenaires agréés, ses représentants ou ses employés, ne peuvent tenir lieu de garantie.

Article 10 : Propriété Intellectuelle

URMET FRANCE conserve l'intégralité de ses Droits de propriété intellectuelle portant sur VISIOSOFTWEB, son interface et sa Documentation. Les CGU n'emportent aucune cession de Droits de Propriété Intellectuelle à l'Utilisateur. URMET FRANCE consent à l'Utilisateur qui l'accepte, un droit personnel, non-exclusif, non sous-licenciable, inaccessible d'accéder à VISIOSOFTWEB via le Site Internet et d'utiliser à titre non commercial VISIOSOFTWEB pour un seul compte Utilisateur à la fois, sur le territoire du monde entier. La reproduction, divulgation, diffusion, distribution, représentation, adaptation, traduction, modification, correction, décompilation, commercialisation, concession de sous-licence, portant sur toute ou partie des Droits de Propriété Intellectuelle d'URMET FRANCE par l'Utilisateur, quels qu'en soient la finalité, le support considéré, la durée, le territoire et le moyen utilisé est interdit sans l'autorisation expresse écrite et préalable d'URMET FRANCE.

Article 11 : Droit applicable / Gestion des différends

Les CGU et relations contractuelles entre URMET FRANCE et l'Utilisateur sont soumis au droit français. Seule la version française des CGU fait foi. En cas de litige, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable. A défaut d'accord amiable, tout litige entre les parties concernant les CGU, la formation, l'exécution, l'interprétation ou la cessation des relations contractuelles entre les parties sera soumis à la compétence du Tribunal compétent pour le ressort du siège social d'URMET FRANCE, même en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs ou de procédure de référé ou sur requête.